



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 468-03-19**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2019 a adopté le règlement numéro 468-03-19 intitulé :

RÈGLEMENT 468-03-19, règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 4 mars 2019
- Dépôt du projet de règlement : 4 mars 2019
- Adoption du règlement : 1<sup>er</sup> avril 2019
- Date d'entrée en vigueur : 8 avril 2019

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mil dix-neuf.

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin  
Directeur général et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **Avis public**

### **Règlement numéro 468-03-19**

Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Agapit, M.R.C. de Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-dessus conformément à la loi en affichant, une copie le 8 avril 2019 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8e jour du mois d'avril deux mil dix-neuf.

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier